

**IN HIS BRITANNIC MAJESTY'S
CONSULAR COURT
FOR
MOROCCO**

HELD AT MARRAKESH.

**Between
His Majesty's Consul-General, Complainant,
and
Regragui el Bradhe, Accused.**

TNA Reference FO 909/1241

In H.M. Consular Court for Morocco
held at Marrakesh.

Criminal No. 6/1934

H.M. Consul General, Complainant

Elghragui el Bradhe, Accused.

Hearing of Nov. 22nd, 1934, at Mogador.

Accused appears in person.
Pleads guilty.

The Court

First charge, accused warned.

Case dismissed. Costs waived.

VAUGHAN-RUSSELL.
H.B.M. CONSUL.

Avis de Reception

N° 514 **AVIS DE RECEPTION**



d'un (1) _____ valeur déclarée _____ (enregistré au
bureau de (2) _____ (recommandé.....)
le (3) _____ sous le n° *ofc* et
adressé à (subscription complète) M. *regragin rulo badj*
M Bank el Boudha
à *Rue Pierre le n° 18*
(rue et n° s'il y a lieu) *Moradn*
Nom et adresse de l'expéditeur M. *Ben Boudha Consulate*
Mama Koel
(rue et n° s'il y a lieu)

Le soussigné déclare que l'*a lettre*
valeur déclarée
recommandé *e* à l'adresse
ci-contre a été dûment livré le *5-11-24*

Signature de l'agent du bureau distributeur
M. Koel

Timbre du bureau (1) Nature de l'objet (lettre, boîte échantillon, etc.) — (2) Griffe du bureau d'origi
d'origine au registre de dépôt.
L'avis est ensuite renvoyé par le premier courrier à l'expéditeur comme avis de serv.
Dans le régime international il est fait usage de la formule n° 515.

50.000-3-33 - imprimerie J. Thérault, Paris



HS/EC – (1122/236/34)

Consulat Britannique,
MARRAKECH.
Le 3 Novembre, 1934.

Monsieur le Contrôleur Civil,

Me référent a votre lettre No. 2700 du 30 Octobre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que je me propose d'examiner le procès intenté au ressortissant Britannique Regragui el Bradhe pour infraction a la police du roulage, a l'audience du tribunal Consulaire Britannique qui aura lieu le 22 Novembre 1934, a 11 heures aux bureau de MM. Yuly & Sons, rue Nicholas Paquet a Mogador.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire assurer la comparution du gendarme Gabriel ALQUIER, aux lieux, date et heure précités.

Veillez agréer, Monsieur le Contrôleur Civil, l'assurance de ma haute considération.

Le Consul de S.M. Britannique.
V-R

Monsieur le Contrôleur Civil de France,
MOGADOR.

[Coat of Arms]

**In His Britannic Majesty's Consular Court for Morocco
Held at Marrakesh.**

CRIMINAL JURISDICTION.

No. 7/1934.

To Si Regragui el Bradhe, Mogador.

You have this day been charged before this Court for that, on the 15th day of October, 1934, you un lawfully did leave a "Monet-Goyon" motor-cycle No. 3768 M.A., the rear lamp of the same motor-cycle being unlighted, in a certain road to which the public have access, known as "Route No. 10, Marrakech-Mogador", during the period between one hour after sunset and one hour before sunrise, to wit, at the hour of 7 o'clock during the evening of the same day, contrary to King's Regulation No. 3 of 1928.

Therefore, you are commanded in the name of His Majesty King GEORGE, to appear before this Court on Thursday the twenty second day of November 1934 at 11 a.m. to answer to the said charge and to be further dealt with according to law.

Consular Seal.

For Registrar.
VAUGHAN-RUSSELL.
His Majesty's Consul.
P.T.O.

PLACE OF TRIAL.

Messrs. J. Yuly & Sons' Offices,
Rue Nicholas Paquet at MOGADOR.

Endorsed:

This writ was served by French Post Office.

H. N. Sabbah, [??] Marshal.

Scrap note:

[??] v El Bradhe.

King's Reg. No. 3/28.

Arête Viziriel of 6/2/1923 (B.O. page 254)

1244/236/1

PROTECTORAT
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
MAROC.

Mogador, le 30 OCT 1934.
[Receipt stamp 1 Nov. 1934]

CONTROLE CIVIL DE MOGADOR,
N. 2760

Le Contrôleur Civil de Mogador,
a
Monsieur le CONSUL de S.M. BRITANNIQUE,
MARRAKECH.

Monsieur le consul,

J'ai l'honneur de vous transmettre a toutes fins que vous voudrez bien juger utiles les pièces ci-jointes accompagnées d'un procès-verbal dresse par la gendarmerie de Mogador a l'encontre du ressortissant britannique REGRAGUI BEN EMBARK demeurant a Mogador.

Veillez agréer, Monsieur le Consul, les assurances de ma haute considération.

XXXXXXXXXXXXXX

[In margin the letters 'P. J.']

RESIDENT GENERALE DE FRANCE
AU MAROC
REGION DE MARRAKECH.
NO. 10052 a.c.

Soit transmis a Monsieur le Contrôleur Civil chef de Control Civil a Mogador.

PV de [?????????] a l'encontre de [?????] britannique Regragui le benbark, a [dites] faites qua vous juger utiles.

Marrakech, le 23 Octobre 1934

L'Adjoint Civil au Générale Commandant la Région.

[Official Stamp :
CONTROLE CIVIL DE France A MOGADOR.
DATE : 26 OCT 1934
No. d'entree 4828,

Marrakech, le 22 Octobre 1934

PROTECTORAT DE LA FRANCE
AU MAROC.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE
DE MARRAKECH.

P.V. No. 4076

Soit transmis à Monsieur le General Commandant la Région,
« Affaires Civiles », MARRAKECH.

En retour le procès-verbal ci-joint : an lui faisant connaitre que
pareilles transmissions ont toujours été faites par son intermédiaire
a M. le Consul Britannique a Marrakech, compétent des affaires
concernant les ressortissants anglais demeurant a Mogador.

Le Procureur de la République. XXXX

TRIBUNAL MARRAKECH.

MARRAKECH, LE 18 Octobre 1934

PAYQUET
DU
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.

P.V. 4076

Le Procureur de la République a Monsieur le General
Commandant la Région « Affaires Civiles » MARRAKECH.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour être transmis a M. le
Consul Britannique compétent, un procès-verbal de Gendarmerie,
dresse a l'encontre du nomme REGRAGUI BEN EMBARK BEN
ALLEL dit « BRADEI », poursuivi pour l'infraction a la Police du
roulage.

Le procureur de la République. XXXXXXXXXXXXX

<p>T.O.M.</p> <p>Légion du Maroc.</p> <p>Iere Compagnie a Rabat.</p> <p>Section de Marrakech.</p> <p>Brigade de Mogador.</p> <p>No. 349 Du 15 Octobre 1934</p> <p>PROCES-VERBAL, constatant un défaut de lumière arrière a note, par REGAGRUI ben Embark, marocain, protégé anglais, 35 ans, propriétaire, demeurant a Mogador.</p> <p>Iere EXPEDITION.</p> <p>Endorsed : Vu, transmis par le Cdt. de la Brigade A.M. le Procureur de la République à Marrakech. Le 16 Octobre 1934.</p>	<p>GENDARMERIE NATIONALE. (4076)</p> <p>CEJOURD’HUI quinze Octobre mil neuf cent trente quatre a dix-neuf heures,</p> <p>Nous soussigne, ALQUIER, Gabriel, gendarme et MERABTI, Ahmed,</p> <p>auxiliaire de gendarmerie a cheval a la résidence de Mogador, (Maroc) revêtus de mettre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en tournée, route No. 10v de Mogador a Marrakech, a hauteur du Km. 3, avens constate que la motocyclette « Monet-Guyon » No. 3768-M-A, était dépourvue de lumière arrière.</p> <p>Le motocycliste qui reconnaît les faites, interpelle sur son identité, nous a déclaré se nommer :</p> <p>INCULPE</p> <p>REGRAGUI ben Embark ben Allel dit « Bradei », marocain, <u>protégé anglais</u>, 35 ans environ, propriétaire, demeurant a Mogador, rue Ier No. 18, y étant né vers 1899, fils des feus Embark ben Allel et Adda bent x, marié a Zarha bent Larbi, sans enfant, sait lire et écrire, jamais condamné, solvable.</p> <p>Pièces présentées : 1° Permis de conduire N° n4466, délivré a Marrakech le 4 Septembre 1934 et valable pour la conduite des notes – 2° Récépissé de déclaration de la note « Monet-Guyon » N° 3768-M-A, 2 chevaux, délivré a Marrakech le 20 Aout 1934.</p> <p>Nous avons déclaré a REGAGRUI ben Embark que nous lui dressions procès-verbal pour infraction a l’article 24 de l’Arrête Viziriel du 6 février 1923, sur la police du roulage et de la circulation au Maroc. En outre ce contrevenant faire l’objet d’un procès-verbal distinct pour défaut de permis de circulation.</p> <p>Deux expéditions : la première a M. le Procureur de la République à Marrakech, la deuxième aux archives.</p> <p>Fait et clos à Mogador, le 15 Octobre 1934.</p> <p>MERABTI ALQUIER.</p>
--	---